



*Étaient présents :*

*Secrétaire :*

*Étaient absents :*

*Procurations de vote :*

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Mme Annaïck CHAUVET

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 14 - Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) - Convention d'application annuelle 2024

Délibération n° 007526

## Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) - Convention d'application annuelle 2024

**Rapporteur** : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	02/05/2024	Favorable unanime

### Résumé :

En déclinaison de leur convention pluriannuelle sur 2023-2024-2025, la Ville et l'OTC concluent une convention d'application annuelle qui précise les attendus détaillés de la Ville, et le montant de la subvention définitive accordée pour l'année 2024.

### I - Contexte

La Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention, et ses modalités de versement et de suivi. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2024.

### II - Missions confiées à l'OTC dans le cadre de la convention d'application annuelle 2024

Les attendus prioritaires 2024 sont déclinés de manière synthétique ci-après :

#### Tourisme d'affaires, congrès et séminaires :

Dans le cadre de la démarche attractivité conduite par GBM, une initiative est lancée afin de redynamiser l'accueil, et de faire évoluer la prise en charge des organisateurs (parcours client) vers plus de professionnalisme.

Les attendus partagés avec GBM vis-à-vis de l'OTC sont les suivants

- Participer à la réflexion sur le guichet d'accueil congrès (démarche attractivité) : mise en place d'une méthode / process sur le parcours client afin de prototyper un guichet d'accueil unique (à court terme) assuré par l'OTC.
- Présence et proposition de package sur les gros congrès 2024

#### Promotion du patrimoine :

Promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la Ville via ses outils de promotion et de communication.

#### Visites guidées :

L'OTC a été encouragé à faire évoluer sa programmation de visites (plus de visites du CV « les essentiels » régulières en période de vacances, des visites en allemand et anglais plus nombreuses et plus régulières, des visites plus insolites/expérientielles, des visites mêlant culture et nature, des visites à dimension écotourisme...) et à valoriser aussi dans sa programmation les offres des acteurs locaux (LPO, SNB, ...).

Des efforts ont été fournis dans ce sens mais l'offre propre à l'OTC reste encore assez « traditionnelle », et beaucoup centrée sur le patrimoine historique.

Il est attendu de la part de l'OTC de :

- Intensifier les visites en allemand et anglais
- Proposer des expériences : 3 ou 4 basiques proposées par l'OTC
- Développer les visites valorisant la destination « écotourisme » en propre en incluant les offres des prestataires locaux ou en valorisant les visites écoT organisées par les partenaires : rando kayak, LPO...)
- Développer l'offre de visites en été valorisant les bords du Doubs.
- De façon générale, proposer plus de dates en été en soirée (plus adapté en cas de forte chaleur)

### III - Soutien de la Ville à l'OTC

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2024.

La convention d'application annuelle en annexe précise les modalités de versement et de suivi.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65.633.65748.0022163.10036.

*MM. François BOUSSO (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2024 entre la Ville et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention triennale 2023-2024-2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

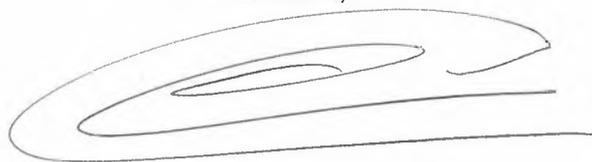
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

**CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2024  
entre la Ville de Besançon et  
L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon  
(OTC)  
en déclinaison de la convention pluriannuelle 2023-2024-  
2025**

Entre

**La Ville de Besançon**, représentée par Mme Anne VIGNOT, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2024, d'une part,

Et

**L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC)** dont le siège est situé 52 grande rue 25 000 BESANCON représentée par son président, Monsieur Patrice HENNEQUIN, d'autre part,

**Préambule**

La Ville a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention et ses modalités de versement. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2024.

**Article 1. Objet**

La présente convention d'application annuelle 2024 entre la ville et l'OTC a pour objet de décliner les attendus spécifiques de la Ville vis-à-vis de l'OTC en 2024, d'arrêter le montant de l'aide accordée, les modalités de versement et de suivi.

**Article 2. Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2024. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

**Article 3. Attendus 2024 de la Ville**

Les attendus 2024 sont déclinés dans le tableau ci-après, assortis d'indicateurs.

MISSIONS PRIORITAIRES 2024	INDICATEURS DE REALISATION
<b>Valorisation du patrimoine</b>	
Contribuer et relayer la promotion de l'offre patrimoniale et culturelle de la ville.	CRendu d'activités des opérations conduites
Rencontrer régulièrement les directeurs/trices des sites majeurs de la Ville, au minimum 2 fois / an : citadelle, musées du centre,...pour faire le point, être informé des projets des sites, présenter l'action de l'OTC, échanger et travailler sur les collaborations.	Tenue des rencontres et suites données
<p><u>Visites guidées</u> L'OTC a été encouragé à faire évoluer sa programmation de visites (plus de visites du CV « les essentiels » régulières en période de vacances, des visites en allemand et anglais plus nombreuses et plus régulières, des visites plus insolites/expérientielles, des visites mêlant culture et nature, des visites à dimension écotourisme...) et à valoriser aussi dans sa programmation les offres des acteurs locaux (LPO, SNB, ...).</p> <p>Des efforts ont été fournis dans ce sens mais l'offre propre à l'OTC reste encore assez « traditionnelle », et beaucoup centrée sur le patrimoine historique.</p> <p>Il est attendu de la part de l'OTC de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier les visites en allemand et anglais</li> <li>- Proposer des expériences : 3 ou 4 basiques proposées par l'OTC</li> <li>- Développer les visites valorisant la destination « écotourisme » en propre et en incluant les offres des prestataires locaux ou en valoriser les visites écoT organisées par les partenaires : rando kayak, LPO...)</li> <li>- Développer l'offre de visites en été valorisant les bords du Doubs.</li> <li>- De façon générale, proposer plus de dates en été en soirée (plus adapté en cas de forte chaleur)</li> </ul>	Programmation et contenus attendus
<b>Tourisme d'affaires/congrès</b>	
<p>Dans le cadre de la démarche attractivité conduite par GBM, une initiative est lancée afin de redynamiser l'accueil, et de faire évoluer la prise en charge des organisateurs (parcours client) vers plus de professionnalisme.</p> <p>Les attendus partagés avec GBM vis-à-vis de l'OTC sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la réflexion sur le guichet d'accueil congrès (démarche attractivité) : mise en place d'une méthode / process sur le parcours client afin de prototyper un guichet d'accueil unique (à court terme) assuré par l'OTC.</li> <li>- Présence et proposition de package sur les gros congrès 2024</li> </ul>	<p>Mise en place du guichet unique</p> <p>Bilan de la présence de l'OTC sur les gros congrès (package proposée et vendus, nombre de personnes renseignées,...)</p>

Ces attendus pourront le cas échéant et après discussion avec l'OTC, être complétés au cours de l'année par d'autres demandes qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

#### **Article 4. Moyens financiers accordés par la Ville**

La Ville accorde une subvention d'un montant de 300 000 € à l'OTC en 2024, sous réserve du vote du budget de la Ville.

Cette subvention sera versée en 2 versements : 50% suite au vote du budget 2024 par la Ville, et 50% fin juin 2024.

La dépense de 300 000 € sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne 65.633.65748.0022163.10036.

**Article 5. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon**

La Ville de Besançon met également à disposition de l'OTC gratuitement des locaux, valorisés à hauteur de 35 000 € dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ainsi que des moyens informatiques et un service de ménage par le biais d'une convention directe entre la Ville et l'OTC, qui font l'objet d'une refacturation. Ces aspects font l'objet d'une convention spécifique.

**Les autres dispositions sont référencées dans la convention d'objectifs pluriannuelle.**

Fait à Besançon, le  
en 2 exemplaires.

Pour la Ville de Besançon,

Pour l'association,

La Maire  
Anne VIGNOT

Le Président  
Patrice HENNEQUIN